

Introduction

L'environnement subit de nos jours des transformations tant quantitatives que qualitatives qui affectent les ressources naturelles que nous utilisons quotidiennement : réchauffement climatique, affaiblissement de la biodiversité, érosion des sols arables, épuisement probable de certaines ressources minières ou combustibles, raréfaction de l'eau douce, etc.

Face à ces problèmes environnementaux et aux dégâts des activités économiques humaines sur l'environnement, le passage aux actions correctives s'est avéré nécessaire. Les actions préventives à toute éventuelle destruction de notre environnement écologique sont encore plus importantes et commencent notamment par l'enseignement de l'environnement et des actions socio-économiques, dites de développement durable.

La protection et l'amélioration des ressources de notre environnement sont d'intérêt général sur la vie humaine et résultent d'une politique nationale dont la définition et l'application incombent à l'Etat, aux collectivités locales et aux citoyens.

Tout individu a droit à un environnement sain dans les conditions définies par les textes internationaux, le présent Code et les autres lois de protection de l'environnement. Ce droit est assorti d'une obligation de protection de l'environnement.

Ainsi, ce cours sera plus axé aux notions de l'environnement et différents ressources naturelles, aux problématiques environnementales (pollution) en détaillant beaucoup plus celles liées aux déchets chimique de synthèse, ainsi que les nouvelles exigences des secteurs économiques en matière de développement durable.

Définitions & notions

I.1. L'environnement

Environnement désigne l'ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines.

I.2. La biodiversité

La biodiversité concerne donc l'ensemble des êtres vivants, les interactions qu'ils ont entre eux et avec le milieu où ils vivent. Tous les niveaux d'organisation du vivant sont concernés : cela va du gène à l'individu, puis à l'espèce en interaction étroite avec les milieux où ils se trouvent et avec les espèces qui l'entourent, et en particulier les écosystèmes. La biodiversité doit aussi être considérée à l'échelle de l'histoire de la planète : la vie est apparue sur Terre il y a environ 3,8 milliards d'années et l'état actuel de la biodiversité est donc le résultat d'un très long processus évolutif.

I.3. L'écosystème

Classiquement, un écosystème se définit comme l'ensemble formé par une association d'êtres vivants (ou biocénose) et son biotope, c'est-à-dire l'environnement biologique, géologique, édaphique (le sol), hydrologique, climatique, etc. Schématiquement, un écosystème est donc caractérisé par des interactions (entre espèces vivantes et avec le milieu environnant), des flux de matière et d'énergie entre chacun des constituants de l'écosystème permettant leur vie et un équilibre dynamique au cours du temps, entre pérennité et évolution.

I.4. La flore et la faune

La flore désigne la végétation naturelle, y compris les plantes, les champignons et les algues d'une région géographique donnée, tandis que la faune désigne la vie animale vivant dans une zone ou une région géographique donnée.

I.5. Le développement durable (sustainable development)

Parfois traduit par développement soutenable est une conception du développement ou de la croissance qui s'inscrit dans une perspective de long terme et en intégrant les contraintes écologiques et sociales à l'économie. Selon la définition donnée dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, dit rapport Brundtland, où cette expression est apparue pour la première fois en 1987, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Cette notion s'est imposée à la suite de la prise de conscience progressive, depuis les années 1970, de la finitude écologique de la Terre, liée aux limites planétaires sur le long terme. La notion fait toutefois l'objet de critiques, notamment de la part des tenants de la décroissance, pour lesquels cette notion reste trop liée à celle de la croissance économique, mais aussi de la part de ceux qui y voient un frein au développement.

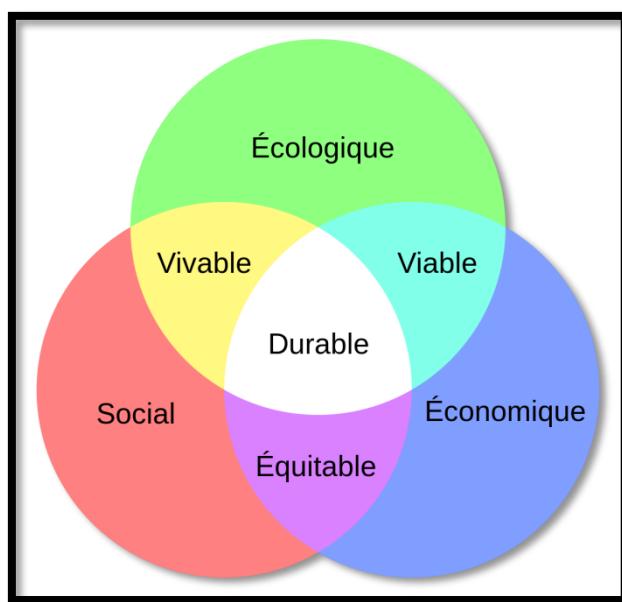


Schéma 1. Les trois piliers du développement durable

I.6. Protection (gestion) de l'environnement

Elle désigne toutes mesures pratiques permettant d'assurer que les ressources sont gérées d'une manière qui garantisse la protection de la santé

humaine et de l'environnement contre les effets nuisibles que peuvent avoir ces déchets.

I.7. Les ressources naturelles

On dénomme ressources naturelles (ou le capital naturel) les diverses ressources minérales ou biologiques nécessaires à la vie de l'homme et à ses activités économiques.

Il peut s'agir :

- ✚ d'une matière première minérale (par exemple : l'eau douce, les granulats, les minéraux métalliques tel que l'or, l'argent, le platine et le fer, etc.) ;
- ✚ d'un produit d'origine sauvage (ex.: le bois, le poisson, le gibier, etc.) ;
- ✚ d'un milieu naturel, source de services écosystémiques (ex. : eau, air, sol, ressources biologiques comme les forêts, les pêcheries maritimes, les espèces animales et végétales)
- ✚ d'une matière organique fossile (comme le pétrole, le charbon, le gaz naturel, le lignite ou la tourbe...) ;
- ✚ d'une source d'énergie (énergie solaire, énergie éolienne...) ;
- ✚ et par extension d'un service écosystémique (la production d'oxygène fournie par la photosynthèse par exemple).

En économie des ressources, on fait généralement une distinction entre les ressources renouvelables et les ressources non renouvelables :

I.7.1. Les ressources non renouvelables, constituées par les matières premières minérales et les combustibles fossiles, qui proviennent de gisements formés au cours de l'histoire géologique de la Terre et correspondant à un stock, par essence même, épuisable.

I.7.2. Les ressources renouvelables qui peuvent, en principe, être exploitées sans épuisement, étant capables de se régénérer en permanence. Elles regroupent l'eau, les sols (terres cultivables) ainsi que les ressources biologiques, qui sont constituées par les communautés vivantes exploitées par l'homme (forêts, pâturages, pêcheries maritimes, espèces animales et végétales) et par les ressources génétiques (variétés de plantes cultivées et races d'animaux domestiques).

Ce dernier groupe de ressources ne peut être considéré comme inépuisable que dans la mesure où son taux de prélèvement est inférieur à la productivité nette disponible, c'est-à-dire au taux de régénération. C'est une condition impérative à l'utilisation durable de telles ressources et, donc, à la sauvegarde des conditions de vie des générations futures. L'utilisation de ces ressources devrait être surveillée étroitement et gérée selon leur disponibilité. Les effets de leur surexploitation sur toutes les autres ressources et sur l'environnement devraient être suivis attentivement.

I.7.3. L'Algérie et ses ressources naturelles

L'Algérie dispose de richesses naturelles considérables et diversifiées, notamment en hydrocarbures, où elle occupe la 15e place en matière de réserves pétrolières (45 milliards de tonnes en équivalent pétrole pour les réserves prouvées en pétrole), la 18e en matière de production et la 12e en exportation. Ses capacités de raffinage peuvent atteindre 22 millions de tonnes/an. Concernant le gaz, l'Algérie occupe la 7e place dans le monde en matière de ressources prouvées, la 5e en production et la 3e en exportation. Véritable géant énergétique, l'Algérie, forte de 50 % des réserves, de 48 % de la production totale et de l'impressionnant taux de 94 % des exportations de gaz naturel, n'a pas de rivale dans la Méditerranée, où elle est classée premier producteur et exportateur de pétrole et de gaz naturel.

L'Algérie est le troisième fournisseur de l'Union Européenne en gaz naturel et son quatrième fournisseur énergétique total. Outre ces deux richesses, l'Algérie recèle dans son sous-sol d'immenses gisements de phosphate, de zinc, de fer, d'or, d'uranium, de tungstène, de kaolin, etc.

Références bibliographiques

H. B. Brahim, 2012. Cours de l'environnement et développement durable

<https://www.universalis.fr/encyclopedie/ressources-naturelles/>

OCDE (2009), « Caractéristiques spécifiques des ressources naturelles », dans Natural Resources and ProPoor Growth : The Economics and Politics, Éditions OCDE, Paris. DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264041844-4-fr>

<http://www.andi.dz/index.php/fr/connaitre-l-algerie/ressources>.